

OSSUN



PROJET PEDAGOGIQUE PERISCOLAIRE MERCREDI

Accueil de Loisirs Sans Hébergement

Dans les locaux de l'école publique Paul Guth.

Commune d'Ossun

18 rue Georges CLEMENCEAU

☎ : 06.84.86.96.05 ou 05.62.32.84.67

✉ : accueil.mairie@ossun.fr

1. Présentation de l'accueil :

1. Organisation générale :

L'accueil de loisirs est organisé par la Commune d'Ossun. Bourgade de 2400 habitants, située entre les villes de Tarbes et Lourdes dans le département des Hautes-Pyrénées.

Il se situe au 18 rue Georges Clémenceau, dans les locaux de l'école primaire publique Paul Guth.

Tel : 05.62.32.84.67

Port : 06.84.86.96.05

Mail : garderieossun@gmail.com

Le projet pédagogique a été élaboré à partir du projet éducatif de la commune et du règlement intérieur.

L'accueil de loisirs est ouvert tous les mercredis en période scolaire

Les tarifs de l'accueil de loisirs sont :

	QF	Journée hors repas	Demi-journée hors repas	Repas
Tranche 1	0 à 600	2.60 €	1.70 €	3.50 €
Tranche 2	601 à 900	6.00 €	4.00 €	3.50 €
Tranche 3	901 à 1200	7.50 €	4.90 €	3.50 €
Tranche 4	1201 à 1500	9.00 €	5.90 €	3.50 €
Tranche 5	1501 à 1800	10.50 €	6.90 €	3.50 €
Tranche 6	1801 et +	12.00 €	8.00 €	3.50 €

2. L'équipe pédagogique :

L'équipe est composée :

- d'une directrice diplômée d'un DUT Carrières Sociales (option : Animation sociale et socioculturelle),
- d'un directeur adjoint titulaire du BAFD,
- d'animateur / trice (s) diplômés (es) BAFA, CAP petite Enfance
- d'un cuisinier,
- d'un agent technique pour entretenir et nettoyer les locaux.

3. Le public accueilli :

Nous accueillons en priorité l'ensemble des enfants scolarisés domiciliés dans la commune ou scolarisés dans l'une des écoles d'Ossun.

Pour les enfants ayant des troubles de la santé, tels que des allergies ou des régimes alimentaires particuliers, un entretien préalable est organisé avec les parents (souvent la réunion PAI de l'école).

Le but est de connaître au mieux la situation afin de prendre les mesures nécessaires à l'accueil de ces enfants en toute sécurité.

4. Les locaux :

L'accueil de loisirs est composé de 2 salles d'animation, de sanitaires, d'une salle de restauration et d'une cuisine équipée.

L'accueil de loisirs étant dans les locaux de l'école, les salles de sieste, de motricité et les sanitaires sont à disposition des enfants et des animateurs.

La cour, les espaces verts, le préau ainsi que le city stade sont à proximité pour pouvoir se défouler. Le gymnase avec un mur d'escalade, des cages de handball et paniers de basket est aussi à moins de 50 mètres de l'école.

La commune d'Ossun met également à disposition des salles municipales (salle de gym, ...) ainsi que les terrains de sport (rugby, foot, tennis, ..) et la bibliothèque.

2. Fonctionnement de l'accueil :

2.1 Inscription :

L'inscription administrative peut être réalisée tout au long de l'année en cours. Le dossier administratif comprend la fiche de renseignements, les photocopies des vaccinations, la fiche sanitaire de liaison et le formulaire « droit à l'image ».

Les réservations sont obligatoires à l'accueil de loisirs et se font par le biais du portail famille E-neos. Les parents n'ayant pas internet peuvent se rendre à la mairie pendant les heures d'ouverture afin d'inscrire leur(s) enfant(s).

Les dates de périodes d'inscription sont communiquées aux familles dans les deux écoles (publique et privée) du village ainsi que par le biais du portail famille.

2.2 Horaires :

Horaires :	MERCREDI	
7h30 - 9h00	Accueil des enfants	
12h00 -12h15	Départ $\frac{1}{2}$ journée matin sans repas	Arrivée $\frac{1}{2}$ journée après-midi avec repas
13h15 -14h00	Départ $\frac{1}{2}$ journée matin avec repas	Arrivée $\frac{1}{2}$ journée après-midi sans repas
17h00 - 18h30	Départ des enfants	

Pour les enfants devant faire la sieste, il est recommandé une arrivée à 13h15.

Les horaires d'ouverture de l'accueil de loisirs sont de 7h30 à 18h30 sans interruption.

2.3 Restauration et goûter :

Les repas et les goûters sont diversifiés et répondent aux besoins nutritionnels des enfants.

Le repas du midi est préparé sur place par un cuisinier. Ce dernier assure la préparation et la distribution des repas ainsi que l'entretien de la salle de restauration.

L'équipe d'animation prépare et confectionne le goûter collectif en essayant de tenir compte de l'équilibre alimentaire. Il est donné aux alentours de 16h00 jusque vers 16h30, il annonce la fin de la journée. C'est le moment idéal pour échanger et récolter les ressentis des enfants.

Journée type :

Horaires	Maternelles	Élémentaires
7h30-9h00 :	Accueil échelonné des familles et des enfants. Propositions d'ateliers calmes. Temps libre.	
9h00-9h30 :	Temps d'hygiène Présentation de la journée	
9h30-11h30 :	Animation en fonction des rythmes des enfants	
11h30-12h00 :	Temps libre Temps d'hygiène Accueil des parents pour la demi-journée	
12h00-13h15 :	Repas	
13h15-14h00:	Temps d'hygiène Accueil des familles et des enfants (arrivées ou départs)	
13h30 :	Sieste	Temps calmes
14h00 :	Réveil échelonné	Début des animations
15h45 :	Animation calme	Fin des animations
15h45-16h00	Temps d'hygiène Préparation du goûter	
16h00-17h00	Goûter Temps d'échanges et de paroles	
17h00-18h30	Temps libres Départ échelonné des enfants Accueil des familles	

2.4 Le temps d'accueil :

L'accueil est un moment **essentiel** de la journée. Il ne se limite surtout pas au pointage des enfants ou à l'émargement des familles.

Au contraire, les temps d'accueil doivent faciliter l'intégration des enfants. C'est aussi le moment privilégié pour échanger avec les parents. L'équipe d'animation reste disponible pour toutes demandes ou informations. L'animateur qui va à la rencontre des enfants, se présente en donnant son prénom et peut également expliquer de manière succincte les ateliers de la journée.

2.5 Le départ des enfants :

Les parents récupèrent leur(s) enfant(s) à 12h00 ou 13h15 ou à partir de 17h00.

Les animateurs sont responsables du départ de chaque enfant des différents groupes. Ils doivent vérifier l'identité des personnes venant chercher les enfants. L'accueil des familles le soir est aussi important que celui du matin. L'équipe d'animation doit être disponible pour répondre aux diverses questions des parents.

2.6 Les animations et les ateliers :

Les activités et les ateliers (créatif, Sport, jeux, magie, théâtre, ...) sont programmés par l'équipe d'animation. Ces derniers respectent les visées éducatives fixées par l'organisateur et par l'équipe d'animation. Elles sont adaptées aux besoins des enfants et répondent à leurs demandes.

Cependant, le planning peut être modifié en fonction des conditions météo, de l'état de fatigue des enfants, des idées qu'ils peuvent suggérer...

Nous adaptons les animations en fonction des enfants présents afin qu'ils y participent selon leurs envies et besoins.

Chaque enfant devra être muni d'un petit sac contenant, au minimum, une petite bouteille d'eau, une casquette, de la crème solaire (en été) et un change à leur nom pour les plus jeunes.

2.7 Le matériel :

L'accueil de loisirs dispose de divers matériels dont :

- Du matériel pédagogique et éducatif,
- Des jeux,
- Des outils de création,
- Du mobilier adapté aux publics,
- Des équipements extérieurs en nombre important,
- Des armoires à pharmacie ainsi que deux troussees pour les sorties extérieures.

2.8 Les temps libres

Avant le repas, nous faisons en sorte que les enfants se détendent. Sous la surveillance des animateurs, ils peuvent ainsi se reposer, discuter entre amis, lire... bref, jouer librement avec les jeux et jouets à leur disposition. Les accueils du matin et du soir sont aussi des temps de jeux libres, pendant lesquels chaque enfant retrouve son rythme personnel.

Les temps libres sont essentiels dans la construction des enfants cela leur permet de développer leur imaginaire, dire ce qu'ils n'osent pas ou tout simplement jouer avec leur copain.

2.9 Les temps de repos

Après le repas, une fois les plus petits en sieste, les autres enfants participent à un temps calme. Il est indispensable pour que chaque enfant se repose et retrouve de l'énergie pour les activités de l'après-midi.

2.10 L'hygiène et la santé

Les enfants sont sensibilisés aux règles d'hygiène élémentaire : se laver les mains avant les repas, etc. Des temps ritualisés sont mis en place tout au long de la journée.

Si l'animateur (trice) doit effectuer des soins corporels aux enfants et notamment aux plus jeunes, ces derniers seront faits avec respect de la pudeur et dans la discrétion. Le rôle de l'adulte sera de rassurer l'enfant en dédramatisant la situation.

En cas de blessures, un assistant sanitaire, titulaire du PSC1, prendra en charge l'enfant et lui administrera les premiers soins. Deux boîtes à pharmacie complètes sont disponibles à l'accueil de loisirs dans la salle d'animation des plus âgés ainsi que dans les sanitaires de l'école maternelle. Chaque soin est noté dans le cahier d'infirmerie accroché sur chaque boîte à pharmacie.

Lors de sorties ou d'activités extérieures même dans la cour, un animateur référent prendra en charge l'un des sacs à dos contenant les produits et matériels de premiers secours. En cas d'accident plus grave ou de maladie, le directeur se charge de contacter les secours et les parents.

Les enfants ayant des troubles de la santé doivent avoir une PAI (Projet d'Accueil Individualisé) qui les suivra automatiquement.

Si l'enfant possède un traitement médical même ponctuel : seront demandées une ordonnance + autorisation parentale donnant droit au directeur de donner le traitement

Néanmoins, tout enfant présentant de la fièvre ou des signes de vomissements ne sera pas accueilli au sein de l'accueil de loisirs afin d'éviter toute contamination.

Nous appliquons les mesures prévues par les protocoles sanitaires en contexte COVID.

2.11 La relation aux familles

L'accueil de loisirs via la commune d'Ossun met en place plusieurs outils pour informer les familles des modalités d'accueil.

Ces derniers sont :

- Le site internet de la commune permet de découvrir les informations nécessaires à la vie de l'accueil (projets éducatif et pédagogique, règlement intérieur, tarification, ...)
- Le portail famille sur internet avec code d'accès personnel.
- Les temps d'accueil sont des moments importants pour créer l'échange et le dialogue,
- Un questionnaire ou sondage pour les familles avec qui l'échange est moins quotidien.

Durant l'accueil de loisirs, des temps formels sont instaurés afin d'informer les familles sur le déroulé ou le bilan de la journée de leur enfant.

3- Les axes du projet pédagogique

3-1 Respect des rythmes de l'enfant

Favoriser un accueil individualisé

- Connaître les enfants, les nommer
- Permettre à l'enfant de commencer sa journée paisiblement.

Ne pas imposer d'activité à l'enfant :

- Mettre des jeux et du matériel à sa libre disposition
- Proposer des activités
- Accepter que l'enfant ne fasse rien

- devoirs pendant le temps périscolaire.

3-2 Assurer la sécurité physique et affective de l'enfant

Créer un lieu accueillant et sécurisant :

- Décorer le lieu avec les enfants (afficher les dessins)
- Ne pas laisser de matériel dangereux à leur portée

Aménager l'espace

- Créer des espaces adaptés, prenant en compte l'âge de l'enfant
- Créer différents « coins » (lecture, jeux,...)
- Aménager l'espace de façon à ce que les enfants puissent être autonomes (accessibilité du matériel pédagogique).

Donner des repères : Créer des rituels (ex : lire une histoire le matin pour les premiers arrivés)

Gérer la séparation entre l'enfant et ses parents :

- Prévoir un temps pour l'accueil et l'écoute des parents.
- Assurer le lien avec les enseignants (transmission des messages ...)

3-3 Apprendre à l'enfant à respecter l'autre

- Elaborer des règles et des sanctions claires avec les enfants et comprises par les enfants
- Permettre à l'enfant de s'exprimer et d'être reconnu comme individu unique
- S'opposer à toute violence verbale et physique et sanctionner si nécessaire.
- Reprendre tout enfant qui pourrait être irrespectueux envers ses camarades ou les adultes.
- Mettre en place des notions de partage, d'entraide et de solidarité au cœur des activités
- Proposer des jeux de coopération afin de développer l'esprit d'équipe
- Responsabiliser les enfants

3-4 Responsabiliser l'enfant en lui donnant des règles

- Expliquer les consignes de sécurité

- Respecter les lieux et le matériel
- Réparer une bêtise
- Participer au rangement du matériel.

3-5 Privilégier l'autonomie de l'enfant

Favoriser sa créativité

- Encourager l'enfant dans ses initiatives
- Lui donner le matériel dont il a besoin
- Ne pas porter de jugement sur le résultat obtenu

3-6 Informer les parents sur l'organisation de l'accueil

- Rendre compte aux parents des activités réalisées par l'enfant
- Communiquer en amont sur toute évolution du service

3-7 Assurer une cohérence éducative entre les temps scolaire et périscolaire.

L'ensemble des axes du projet pédagogique doit être en cohérence avec le projet d'école.

4- Evaluation

Des temps de réunions seront prévus pour permettre à l'équipe d'effectuer une évaluation sur le plan collectif et individuel afin de mesurer si les objectifs sont atteints.

Mis à jour le 1^{er} septembre 2022